**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMAT****ÉRIEL**

**PROGRAMME DE FORMATION POUR LE RÉSEAU MONDIAL DE FACILITATEURS**

**webinaire d'information**

**27 février 2025**

**En ligne**

**Session I : 10h – 12h (heure de Paris)**

**Session II : 15h – 17h (heure de Paris)**

Note conceptuelle

1. **Contexte**

Le Réseau mondial de facilitateurs constitue l'épine dorsale du programme de renforcement des capacités, établi en 2009, dans le cadre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Selon l'évaluation (document [LHE/21/16.COM/10 Rev.](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-16.COM-INF.10_Rev.-FR.pdf)) réalisée en 2021 par le Service d’évaluation et d’audit (IOS), le réseau est reconnu pour son expertise, ses modes de fonctionnement, la compréhension approfondie qu’ont les facilitateurs de la Convention de 2003 et de ses mécanismes, ainsi que pour les contributions du réseau à l'enseignement, à la recherche et à l'implication des communautés en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Le réseau a joué un rôle déterminant dans l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités, la mise en œuvre d’assistances préparatoires et le soutien aux initiatives nationales.

Dans le même temps, l'évaluation de l’IOS a mis en évidence plusieurs défis, notamment une couverture géographique inégale, des difficultés à aborder de nouveaux thèmes émergents et la disponibilité limitée de certains facilitateurs en raison d'autres engagements professionnels. Le réseau fait face à une demande croissante d’expertise dans des domaines tels que l’éducation, l’action climatique, les contextes urbains, la réduction des risques de catastrophe et l’intelligence artificielle. Ces lacunes soulignent la nécessité de renforcer davantage le réseau et d'adopter des approches innovantes pour garantir qu'il demeure adapté à l'évolution des besoins et des priorités de la Convention de 2003.

Depuis 2022, le réseau a connu une expansion significative lorsque le Secrétariat de la Convention de 2003, à travers un appel à manifestation d'intérêt, a identifié une nouvelle cohorte de spécialistes, portant à 248 le nombre total de membres du réseau à travers toutes les régions (voir document LHE/25/TRA GLO/1). Les nouveaux membres ont bénéficié de sessions de formation de formateurs dans leurs régions respectives. Pour tirer parti de cette dynamique et répondre aux nouvelles demandes thématiques, la prochaine étape essentielle consiste à assurer un engagement significatif, à faciliter l’échange d’expériences et à développer davantage les compétences des membres du réseau.

Dans cette optique, il est essentiel de tenir les membres du réseau informés des derniers développements de la Convention de 2003 et de leur offrir des opportunités d'approfondir leurs connaissances sur les actions fondamentales et les thématiques de la Convention. Parallèlement, les membres du réseau doivent être encouragés à partager leur expertise et leurs expériences avec l’ensemble des facilitateurs et le Secrétariat. Cette approche bilatérale garantira que les facilitateurs soient mieux équipés pour remplir leur rôle efficacement, tout en permettant au Secrétariat de tirer parti de leur expertise et du travail réalisé sur le terrain.

1. **Intention et objectifs**

Dans ce contexte, le Secrétariat de la Convention de 2003 prévoit de lancer au début de l’année 2025 un programme de formation pour le Réseau mondial de facilitateurs. Celui-ci prendra la forme de webinaires en ligne sur des thématiques clés, notamment - en 2025 - le patrimoine vivant et la réduction des risques de catastrophe (RRC), les candidatures, ainsi que le patrimoine vivant et l’éducation. Les sessions fourniront également des mises à jour sur les développements récents de la Convention de 2003.

Ce programme de formation vise à :

* Renforcer les connaissances et compétences des facilitateurs en leur fournissant les outils et méthodologies les plus récents pour le renforcement des capacités.
* Faciliter le dialogue et l’échange au sein du réseau afin de soutenir les programmes prioritaires de l’UNESCO et de recueillir des exemples de bonnes pratiques de sauvegarde à inclure dans la nouvelle plateforme de l’UNESCO.

De plus, le programme de formation permettra de tester et d’affiner des modalités innovantes d’apprentissage en ligne à travers la plateforme d’apprentissage de l’UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine vivant en faveur du développement durable.

Ainsi, le plan de formation 2025 répond à un objectif multidimensionnel : renforcer l’expertise thématique, encourager l’échange entre pairs et intégrer des stratégies d’apprentissage multimodal innovantes. Il positionne le réseau comme une ressource dynamique, favorisant l’enrichissement mutuel des facilitateurs et du Secrétariat, tout en contribuant aux objectifs mondiaux de renforcement des capacités dans le cadre de la Convention.

1. **Organisation du travail**

La série de formations mondiales 2025 pour le Réseau des facilitateurs comportera trois thématiques et une session introductive, selon le calendrier suivant :

1. Introduction, 27 février 2025
2. Patrimoine vivant et réduction des risques de catastrophe (RRC), 27 et 28 mars 2025
3. Candidatures – Matériel de formation actualisé à la suite de la réflexion mondiale sur les mécanismes d'inscription (2018 – 2022), 10 et 26 juin 2025
4. Patrimoine vivant et éducation, 10 juillet 2025.

Les deux premières sessions seront organisées deux fois pour tenir compte des différents fuseaux horaires et proposer des options d’interprétation : une session bilingue (anglais/français), et une session uniquement en anglais. Les deux dernières sessions incluront une interprétation en anglais et en français.

1. **Participants et observateurs**

Tous les membres du Réseau mondial de facilitateurs sont invités à participer à cette série de formations mondiales.

Les centres de catégorie 2 sous l’égide de l’UNESCO actifs dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, ainsi que les collègues des bureaux hors-siège de l’UNESCO, sont invités à suivre les sessions en tant qu'observateurs.